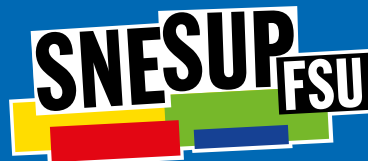


POUR AMÉLIORER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

VOTEZ



Le CNESER, sa composition

● Le CNESER comporte 60 % d'élus représentant le personnel et les étudiant·es des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et des établissements publics de recherche, et 40% de représentant·es nommé·es par « les grands intérêts nationaux » (organisations patronales, syndicats de salarié·es, confédérations...) et diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

● Les élu·es du SNESUP-FSU, nombreux/ses, actif/ves et aux compétences complémentaires, portent des propositions sur tous les sujets et sont à l'initiative pour que le CNESER joue pleinement son rôle.

Le CNESER, est consulté sur ...

- la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les structures : création, dissolution ou regroupement d'établissements (fusion, Comue et établissement expérimental) ;
- les moyens : répartition des emplois et des budgets entre les établissements ;
- la recherche : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- les formations : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation de l'offre de formation des établissements ;
- la législation et la réglementation concernant les formations supérieures (y compris STS, CPGE, IUT, établissements privés).

Le CNESER accréditation

L'accréditation a pour objet de vérifier l'adéquation de l'offre de formation avec les capacités pédagogiques, de recherche et budgétaires de l'université. Le CNESER permanent se prononce sur la « soutenabilité » des offres de formation des établissements.

A cette occasion, les élu·es SNESUP-FSU se font les relais des préoccupations des personnels et des usagers des établissements concernés auprès des équipes de direction et du ministère. Ils pointent le décalage entre les missions imposées et les budgets alloués, et œuvrent pour que l'enseignement supérieur reste un service public permettant l'accès de tous à l'éducation malgré un environnement de plus en plus contraint ■

Le CNESER statuant en matière disciplinaire

La section disciplinaire du CNESER est l'instance d'appel pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es jugé·es en première instance par la section disciplinaire de leur établissement. Le SNESUP-FSU y défend le jugement par des pairs en toute impartialité et hors des réseaux d'influence et de pouvoir. Le SNESUP-FSU est attaché à l'indépendance du CNESER disciplinaire qui lui permet de blanchir les collègues victimes de poursuites abusives tout en sanctionnant celles et ceux qui ont eu des comportements inappropriés et/ou n'ont pas respecté leurs obligations professionnelles et déontologiques. Le/la prochain·e président·e du CNESER disciplinaire sera un ou une conseiller·e d'état :

le SNESUP-FSU considère que c'est une attaque de l'indépendance des enseignant·es-chercheur·es et agira pour que le principe fondamental de jugement par les pairs soit respecté ■

LORS DU MANDAT 2019-2023, LES ÉLU·ES SNESUP-FSU ONT FAIT ADOPTER 15 MOTIONS ET ONT JOUÉ UN RÔLE MOTEUR ET FÉDÉRATEUR DANS LA CONSTRUCTION DES AVIS

- ▶ sur les questions budgétaires : à l'initiative de déclarations et motions très largement adoptées par les membres du CNESER, les élu·es SNESUP-FSU ont dénoncé le désengagement de l'État et les effets d'annonce contraires à la réalité (non compensation du GVT et de la revalorisation du point d'indice en 2022, par exemple) ;
- ▶ lors des accréditations, en relation étroite avec les collègues des établissements, ils ont veillé à ce que le CNESER joue un rôle effectif de régulation nationale et de garant du respect de la réglementation. Ils et elles ont voté contre la mise en place de formations payantes en lieu et place des diplômes nationaux, et protesté contre la baisse du taux d'encadrement ; concernant le master, ils sont intervenus pour la mise en oeuvre effective du droit à poursuite d'études ;
- ▶ sur la LPR, le SNESUP-FSU est intervenu fortement pour dénoncer l'attaque des statuts, le creusement des inégalités et l'insuffisance des financements ;
- ▶ lors de l'adoption des statuts des établissements expérimentaux dérogatoires au code de l'éducation, ils ont combattu la mise en place forcée des regroupements et dénoncé les reculs démocratiques et l'éclatement du système d'enseignement supérieur.

Les élus SNESUP-FSU au CNESER : Représenter, Alerter, Proposer

Le CNESER est un lieu d'analyse, de construction de propositions et d'expression publique de la communauté.

Ses avis consultatifs constituent un outil majeur pour débattre des enjeux et dénoncer les dérives de la politique ministérielle. C'est aussi un lieu de mise en lumière et d'affichage des positions de la communauté universitaire. Première organisation représentative des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-es de tous statuts (PU, MCF, PRAG, PRCE...), titulaires et non titulaires, le SNESUP-FSU y contribue fortement sur l'ensemble des dossiers, par le travail régulier de ses élu-es adossé à celui de ses sections syndicales.

Les propositions du SNESUP-FSU

1. Des formations à la hauteur du défi de la démocratisation et de diffusion du savoir

L'autonomie des établissements est particulièrement dangereuse pour nos missions dans le contexte de l'austérité budgétaire et de la régionalisation. Une régulation nationale est nécessaire :

- ▶ pour contrer l'instauration de diplômes d'université payants concurrents des diplômes nationaux et dénoncer les facilités de développement octroyées aux formations privées et consulaires ;
- ▶ pour garantir la qualité des formations en licence comme en master et un taux d'encadrement satisfaisant ;
- ▶ pour dénoncer les dérives de l'évaluation par les compétences telle qu'elle est mise en oeuvre dans les BUT, les INSPE et qu'elle se généralise en LMD ;
- ▶ pour repenser entièrement la formation des enseignant-es actuellement en pleine dérive.

2. La recherche publique, élément essentiel de la réponse aux besoins sociaux

La politique de recherche publique est partie intégrante des missions du CNESER.

- ▶ **la stratégie nationale de recherche** : le CNESER doit prendre place dans son élaboration à partir d'une réflexion sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et sur les acteurs et moyens de la recherche publique ;
- ▶ **l'évaluation de la recherche** : les instances, modalités et critères d'évaluation doivent faire l'objet d'un véritable débat ;
- ▶ **les liens formation-recherche** : fragilisés et menacés par la mise en place de collèges universitaires découplés des écoles universitaires de recherche (EUR), ils doivent faire l'objet d'une vigilance accrue du CNESER ;
- ▶ **la priorité ministérielle accordée au transfert et à l'innovation et la part hégémonique des financements sur projets menacent la liberté de recherche dans son ensemble** et plus particulièrement dans certains champs disciplinaires, notamment rares, elles doivent être circonscrites.

3. Richesse, diversité et cohérence du service public de l'ESR

▶ L'instauration d'un ESR à plusieurs vitesses est renforcée par la mise en concurrence des établissements, des équipes et des collègues de tous statuts (PU, MCF, PRAG, PRCE...), titulaires et non titulaires, au moyen d'appels à projets (AAP), de régimes indemnitaires creusant les inégalités et de la multiplication des établissements expérimentaux qui déstructurent l'ESR.

▶ Dans ce contexte, le rôle régulateur du CNESER est vital pour arriver à conserver un tissu de recherche et de formation cohérent et accessible sur tous les territoires. C'est dans cette visée que le SNESUP-FSU travaille avec les autres syndicats de la FSU impliqués.

4. Montant et répartition des moyens en emplois et en dotations

Des financements en forte augmentation et des créations d'emplois statutaires sont indispensables :

- ▶ pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et élever le niveau de formation de l'ensemble de la population ;
- ▶ pour obtenir les nécessaires revalorisations salariales qu'impose l'inflation, pour l'égalité des primes entre enseignants 2d degré et enseignants-chercheurs, la valorisation de la qualification du doctorat dans les grilles indiciaires ;
- ▶ pour une égalité femmes-hommes réelle ;
- ▶ pour permettre le développement des activités de recherche dans tous les champs de la connaissance afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, culturels, sanitaires et environnementaux ;
- ▶ pour résorber la précarité grandissante parmi les personnels de l'ESR comme au sein de la population étudiante.

Le CNESER est un relais fort pour exiger des créations d'emplois d'enseignant-es et de scientifiques titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants, avec des critères clairs de répartition des budgets et des postes.

Le SNESUP-FSU présente des listes paritaires, soutenues par le SNEP-FSU, représentatives de la diversité des disciplines, des établissements et des composantes, dans les deux collèges d'enseignant-es-chercheur-es et d'enseignant-es.